EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Nombre de Conseillers
En exercice : 40
Présents : 31
Votants : 36

L'an deux mille seize, le trente et un mars à 19H00,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 24 mars 2016.

Résultat du vote
Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET : Tarifs délégation service public SARL L'Escale Montagne

Présents les délégués avec voix délibérative :

Roger CHARVET (Corbel), Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB (Entre-deux-Guiers) ; Jean Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Roger VILLIEN, Alain LECLERCQ (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Philippe QUINTIN, Elisabeth SAUVAGEON, Gilles PERRIER MUZET (Miribel-les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Gérard D'ALLIN, Nicole VERARD (Saint-Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC, Christian LORIDON (Saint-Jean de Couz) ; Pierre Auguste FEUGIER, Christiane GONTHIER (Saint Franc) ; Patrick FALCON, Martine MACHON (Saint- Joseph de Rivière) ; Jean-Louis MONIN, Cédric MOREL, Christiane MOLLARET, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Yves GUERPILLON, Céline BURLET (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Louis BOCCHINO, Brigitte BIENASSIS (Saint- Pierre d'Entremont 73), Frédéric CALVAIRE (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz).

Pouvoirs : Jean Michel FERTIER à Roger CHARVET, Nathalie HENNER à Cédric MOREL, Jean Paul PETIT à Jean Paul CLARET, Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Cédric VIAL à Myriam CATTANEO

CONSIDERANT la compétence de la Communauté de Communes en matière touristique et notamment la gestion de l'espace nordique des Entremonts en Chartreuse,

CONSIDERANT l'article 10 de la convention de Délégation de Service Public du restaurant et du gîte de l'espace nordique des Entremonts en Chartreuse,

CONSIDERANT les choix tarifaires du délégataire reposant sur une première d'exploitation et l'étude des offres comparables,

CONSIDERANT que les tarifs de restauration ne sont pas modifiés,

CONSIDERANT la mise à jour de la grille tarifaire présentée par le délégataire à la commission paritaire du 16 décembre 2015 et reportée ci-après :

En ETAPE (tarifs individuels)	2015-2016	2016-2017
Nuitée dortoir (Arrivée 18h, départ 10h00)	20,00 €	22,00 €
Nuitée chambre (Arrivée 18h, départ 10h00)	25,00 €	27,00 €
Demi-pension Dortoir (repas/nuitée/petit déjeuner)	41,00 €	43,00 €
Demi-pension Chambre (en demi-pension)	45,00 €	47,00 €
Demi-pension enfant (-12 ans)	34,00 €	34,00 €
Petit déjeuner seul	6,00 €	7,00 €
Panier repas (à réserver à l'avance)	8,50 €	8,50 €
Location de draps	6,00 €	6,00 €
Location draps de sac	2,50 €	2,50 €
Location serviette + gant toilette	1,50 €	1,50 €

PREFECTURE DE L'ISERE
11 AVR. 2016
SECTION COURRIER

En SEJOUR (location complète du gîte)	2015-2016	Tarif nuitée	2016-2017	Tarif nuitée
Formule 24 places				
Semaine 7 nuits	2 250,00 €	13,39 €	2 250,00 €	13,39 €
Semaine 7 nuits vacances noël	2 650,00 €	15,77 €	2 950,00 €	17,56 €
Week-end 1 nuit	570,00 €	23,75 €	640,00 €	26,67 €
Week-end 2 nuits	995,00 €	20,73 €	1 040,00 €	21,67 €
1 nuit hors week-end	460,00 €	19,17 €	460,00 €	19,17 €
Formule 19 places				
Semaine 7 nuits	1 850,00 €	13,91 €	1 950,00 €	14,66 €
Semaine 7 nuits vacances noël	2 335,00 €	17,56 €	2 800,00 €	21,05 €
Week-end 1 nuit	475,00 €	25,00 €	540,00 €	28,42 €
Week-end 2 nuits	840,00 €	22,11 €	890,00 €	23,42 €
1 nuit hors week-end	420,00 €	22,11 €	420,00 €	22,11 €

Après avoir entendu l'exposé du Président, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**

- **AUTORISE** la SARL l'escale Montagne à appliquer les tarifs présentés ci-avant.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 04 mars 2016,

Le Président

Denis SEJOURNE